septembre 2012

Interprofession : filière bois

Accueil / BATIDISTRIBUTION / Distribution

La filière Forêt-Bois reçue par ses ministres

Le 30 juillet dernier, Laurent Denormandie (président France Bois Forêt) et Luc Charmasson (président France Bois Industries Entreprises) ont été reçus par le ministre Stéphane Le Foll (ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) et Guillaume Garot (ministre délégué chargé de l'agroalimentaire). Lors de cette réunion, les présidents des deux interprofessions, qui représentent l'ensemble de la filière Forêt-Bois française, ont tenu à souligner le manque de reconnaissance des enjeux portés par la filière qui, sur le plan économique et social, pèse 16 millions d'hectares de forêt (28% du territoire), 440 000 emplois répartis sur l'ensemble de l'hexagone et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires (20 milliards d'euros pour le secteur forestier, 40 milliards d'euros pour le secteur industriel et artisanal). D'un point de vue écologique, en plus des bienfaits de la forêt (eau, biodiversité), la filière Forêt-Bois compense actuellement 22% des émissions de gaz à effet de serre.

Stéphane Le Foll s'est montré très concerné par la filière Forêt-Bois et par son importance aux plans économique et écologique, d'autant que la prochaine loi d'avenir sur l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt programmée pour 2013, concernera également les transformations du bois et que le Conseil supérieur de la Forêt, des Produits forestiers et de la Transformation du bois vient d'être réactivé.

Pour sa part, Guillaume Garot organisera cet automne des ateliers régionaux portant sur les blocages et les freins à la compétitivité des entreprises. Il a d'ores et déjà annoncé qu'il y intègrerait le secteur aval de la filière (transformation), les opportunités de développement et les projets à soutenir financièrement. Il s'est également dit intéressé par un approfondissement des données, encore insuffisamment précises, sur l'économie des entreprises de l'aval de la filière et par leur comparaison avec d'autres pays. Par ailleurs, il sera attentif à ce que les PME et PMI puissent aussi bénéficier des fonds d'investissement publics, ce qui n'a pas été optimal avec le Fonds Bois créé en 2009.

Le Projet Forêt-Bois pour la France

Présenté à l'unisson par les deux présidents, le Projet Forêt-Bois pour la France met en avant un certain nombre d'actions visant à pérenniser la forêt, optimiser la récolte de bois et valoriser les produits et les marchés bois. Tout en maintenant la biodiversité et les services éco-systémiques (production d'oxygène, épuration naturelle des eaux, activité de pollinisateurs sur les cultures...), ces propositions veillent également à la production de bois pour la biomasse (objectifs Grenelle). Les résultats attendus sont 25 000 emplois créés et non délocalisables, des réponses aux besoins des marchés présents et futurs (par exemple l'objectif des 500 000 logements/an), de la valeur ajoutée avec des PME-PMI sur l'ensemble du territoire et la réduction du déficit commercial tout en contribuant aux engagements de la France pour l'environnement. Le ministre Stéphane Le Foll a confirmé que ce projet est à l'étude dans ses services et que si le pilotage est clairement identifié au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, un lien est à établir avec les ministères du Redressement productif et de l'Egalité des territoires et du Logement.

Pour financer ce projet, la filière compte sur le soutien des pouvoirs publics (Europe, Etat, collectivités territoriales) ainsi que sur la création d'un Fonds Forêt-Bois Stratégique Carbone (FFBSC). Dans la mesure où les actions envisagées par le Projet Forêt-Bois pour la France entrent dans le champ des actions finançables par les quotas carbone, la filière Forêt-Bois demande que ce fonds soit ainsi alimenté par 25% des montants annuels issus de la mise aux enchères des quotas carbone dès le 1er janvier 2013. Dans ce

contexte interministériel, Stéphane Le Foll s’est engagé à défendre la part du financement issu des quotas carbone revenant à la forêt et au bois et a assuré que ses services se mobiliseront pour la création du FFBSC. Dont acte.

ND